



Plan d'urgence et accords pour la Guyane

Dossier de presse

Table des matières

Présentation 3

1. Plan d'urgence pour la Guyane 4

- 4 **La sécurité et la justice**
- 4 **La santé**
- 4 **L'éducation**
- 5 **L'équipement et l'aménagement**
- 5 **L'économie**
- 5 **Le soutien aux collectivités locales**

2. Accords sectoriels 6

- 6 **L'agriculture**
- 6 **L'économie**
- 6 **La pêche**
- 7 **Le BTP**
- 7 **les transports**
- 7 **Les mines**
- 7 **L'architecture**
- 7 **Education routière**
- 8 **Le tourisme**
- 8 **En parallèle, des accords ont été signés**

3. Le Plan de convergence de la Guyane 9

4. Groupe de suivi des mesures 9

Présentation

La Guyane traverse actuellement une situation exceptionnelle, mobilisant toute l'énergie du gouvernement afin de répondre de manière précise et pérenne aux préoccupations des Guyanais. Dès le début du mouvement social, le gouvernement a donc engagé un travail sérieux et concret. Le Premier ministre, Bernard CAZENEUVE, a nommé une délégation interministérielle de haut niveau conduite par le préfet CORDET, qui s'est immédiatement rendue sur place pour ouvrir le dialogue et identifier l'ensemble des revendications.

Rassemblant l'ensemble des revendications exprimées par les différents membres du collectif, cette délégation interministérielle a élaboré un cahier exhaustif de revendications précises. Elle a par ailleurs pu nouer des contacts, formels ou informels, avec l'ensemble des parties prenantes, créant les conditions d'un dialogue respectueux et apaisé, rendant possible l'envoi d'une délégation de ministres. Aussi, Matthias FEKL, Ministre de l'Intérieur, et Ericka BAREIGTS, Ministre des Outre-mer, se sont ensuite rendus en Guyane pour rencontrer les élus et le collectif, engager un dialogue sérieux, et travailler sur les revendications soulevées afin d'y apporter des réponses concrètes et pérennes. Après cinq jours d'échanges et de dialogue en Guyane, les deux Ministres ont présenté les engagements que le gouvernement était prêt à prendre en faveur de la Guyane.

Le Ministre de l'Intérieur et la Ministre des Outre-mer ont constamment travaillé dans un esprit de dialogue républicain animé par une démarche constructive. La volonté du gouvernement est de répondre de manière précise et durable aux problèmes soulevés par les Guyanais, et répondre à leurs attentes légitimes en matière de sécurité, d'éducation de santé et de logement.

La facilité aurait consisté à prétendre satisfaire toutes les revendications sans se préoccuper de leur faisabilité ni se soucier de l'avenir. Ce n'aurait pas été responsable. Ainsi, au terme d'un travail interministériel intensif qui a mobilisé les services de l'Etat à Cayenne et en Hexagone, les deux ministres ont présenté un ensemble de mesures chiffrées et financées en mesure de répondre concrètement et durablement aux attentes des Guyanais à court et moyen terme, et qui engageront l'Etat au delà des prochaines échéances électorales.

Le Collectif « Pou Lagwiyann dékolé » avait remis 428 propositions issues du travail de dizaines d'organisations, d'associations ou de syndicats. Légitimes, toutes les demandes et propositions ont été étudiées : les deux ministres y ont répondu avec attention et précision. Les trois-quart de ces revendications ont obtenu une réponse favorable.

Aujourd'hui, le gouvernement s'engage pour la Guyane de demain autour de **trois axes majeurs** :

- 1. Le plan d'urgence pour la Guyane**
- 2. Des accords par filières**
- 3. Le Plan de convergence de la Guyane**

1. Plan d'urgence pour la Guyane

La Guyane connaît actuellement une crise inédite : il fallait répondre à cette situation d'urgence par des mesures d'urgence. Le Plan d'urgence pour la Guyane présenté par le gouvernement comporte des engagements concrets répondant à 75% des demandes exprimées par le Collectif. Les préoccupations légitimes des Guyanais en matière de sécurité, d'éducation, de santé ou de logement ont donc été pleinement entendues. Préparée par la réunion des ministres du 4 avril, la mise en œuvre de ce plan a été actée lors du Conseil des ministres du 5 avril.

Face à l'urgence de la situation, l'Etat s'engage dès à présent pour un plan exceptionnel d'1,085 milliard d'euros, couvrant les secteurs clés de l'économie guyanaise. Des mesures thématiques, issues des accords par filières, s'ajoutent au plan d'urgence, entraînant le déploiement de crédits.

La sécurité et la justice

- Une cité judiciaire sera créée à Cayenne : il s'agit d'une réponse concrète aux demandes des Guyanais ;
- Un état-major de sécurité, placé sous l'autorité du préfet, sera constitué. Un sous-préfet sera chargé de la coordination des forces de sécurité.
- Un escadron de gendarmes mobiles sera basé à demeure en Guyane.
- 50 gendarmes et policiers arriveront en renfort dès 2017 puis 90 gendarmes supplémentaires entre 2018 et 2020. Ils s'ajoutent aux 70 policiers et gendarmes déjà arrivés en renfort sur décision du ministre de l'Intérieur en 2016. Le nombre de réservistes augmentera de 50% : ils passeront ainsi de 200 à 300, favorisant ainsi l'emploi local et la formation.
- La Zone de sécurité prioritaire (ZSP) de Saint-Laurent-du-Maroni, également annoncé par Bernard Cazeneuve lors de sa venue en Guyane en octobre 2016, entrera dans les meilleurs délais dans sa phase opérationnelle.
- Il est décidé d'installer un échographe à l'aéroport Félix Eboué afin de lutter contre les trafics de stupéfiants.
- Des barrages mobiles seront mis en place sur les routes nationales 1 et 2.
- Un Tribunal de Grande Instance sera construit

à Saint-Laurent-du-Maroni.

- Un établissement pénitentiaire sera construit à Saint-Laurent-du-Maroni, pour un montant de 50 millions d'euros.

- Le réseau diplomatique français est immédiatement mobilisé pour relancer la coopération avec les pays voisins de la Guyane en matière de sécurité et de justice, notamment pour permettre la réadmission dans leur pays des étrangers condamnés.

La santé et le social

- Le projet de cession du Centre médico-chirurgical de Kourou (CMCK) est abandonné. L'Etat s'engage à ce que l'établissement demeure dans le service public.
- 60 millions d'euros sont délégués en urgence au centre hospitalier de Cayenne : 20 millions pour lui permettre de payer ses fournisseurs et 40 millions d'euros supplémentaires pour moderniser l'hôpital.
- 25 millions d'euros sont attribués au Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais (CHOG) pour renforcer son budget d'investissement.
- Un plan exceptionnel de 5 millions d'euros est mis en place pour les politiques du handicap.

L'éducation

- L'Etat accompagnera la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) pour la construction des collèges et des lycées à hauteur de 50 millions d'euros par an pendant 5 ans, soit un total de 250 millions d'euros.
- L'Etat décide de porter de 10 à 15 millions d'euros par an la dotation aux communes pour construire des écoles, sur 10 ans, soit un total 150 millions d'euros.
- Au-delà des 120 postes créés depuis 2012 en Guyane, le nombre d'intervenants en langue maternelle dans les écoles sera doublé dès la rentrée 2017.

L'équipement et l'aménagement

- L'Etat engagera les études de doublement du pont du Larivot dès 2017, une enveloppe de 100 millions d'euros est dédiée aux travaux.
- L'Etat engagera une première tranche du doublement de la route nationale 1 (RN1) entre Cayenne et Macouria et de la route nationale 2 (RN2) entre Cayenne et Matoury, pour un montant de 100 millions d'euros.
- L'Etat lancera les études d'une deuxième tranche du doublement de la route nationale 1 (RN1) pour un montant de travaux de l'ordre de 100 millions d'euros.

L'économie

- L'Etat s'engage à lancer dès 2017 les travaux d'élaboration d'un pacte fiscal et social en Guyane pour favoriser le redémarrage de l'économie.
- L'Etat verse une avance de trésorerie de 4,5 millions d'euros à la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) pour lui permettre de régler les factures des transporteurs.
- En faveur des pêcheurs et des agriculteurs, l'Etat décide le paiement des aides gérées par l'Agence

des Services de Paiement (ASP) à hauteur de 3,5 millions pour les pêcheurs et 5,5 millions pour les agriculteurs, ainsi que l'envoi immédiat d'une mission d'expertise pour accélérer les dossiers d'aides et soutenir les services de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG).

- L'Etat saisit immédiatement la Commission européenne pour la mise sous le Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) du nouveau régime d'aides spécifiques à la filière bois.

Le soutien aux collectivités locales

- Le Gouvernement transformera en subvention exceptionnelle d'équilibre le prêt de 53 millions d'euros consenti par l'Agence Française de Développement (AFD) et la Caisse des dépôts et consignations, afin de permettre à la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) de régler ses factures à l'égard des entreprises guyanaises.
- Le gouvernement portera la part de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) dans le fonds de compensation du Régime de Solidarité active (RSA) à 50 millions en 2017 et le maintiendra à un niveau équivalent en 2018 et 2019, pour un total de 150 millions d'euros.
- L'Etat versera à la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) 9 millions d'euros pour compenser en 2017 le transfert aux communes de la part du produit de l'octroi de mer qui lui a été affecté.

Le foncier

- L'Etat cèdera gratuitement à la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) et aux communes de Guyane 250 000 hectares. Cette cession massive de foncier permettra la réalisation de logements sociaux et intermédiaires et la libération de terres pour les agriculteurs.

2. Une série de 12 accords thématiques

Suite aux échanges avec le Collectif « *Pou lagwiynn dékolé* » autour du Plan d'urgence pour la Guyane proposé par le Gouvernement, la Ministre des Outre-mer a souhaité que soient organisés des groupes de travail sur l'ensemble des sujets qui faisaient l'objet de points de blocage.

Au terme d'un intense travail de négociation qui s'est déroulé toute la nuit du 1er avril jusqu'à 4h du matin, fidèle à la **démarche de co-construction** voulue par la Ministre des Outre-mer, des accords ont été signés dans des secteurs économiques majeurs pour le développement de la Guyane avec des organisations socioprofessionnelles, des associations ou des syndicats.

Ces 12 accords thématiques, qui complètent et enrichissent le plan d'urgence pour la Guyane, sont porteurs de progrès majeurs pour le territoire en matière de sécurité, d'agriculture, de pêche, de transports, d'énergie ou pour les droits des peuples autochtones et bushinengue.

L'agriculture

Les agriculteurs de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) ont décidé dimanche dernier (2 avril) de lever des barrages sur la route de Baduel et d'évacuer le siège de la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DAAF) qu'ils ont préalablement nettoyé. L'accord signé avec eux samedi soir prévoit notamment :

- le paiement des aides européennes aux agriculteurs qui étaient en véritable souffrance ;
- la simplification des procédures notamment pour les jeunes agriculteurs : la liste des pièces nécessaires à l'attribution de la dotation jeune agriculteur sera réalisée et permettra une mise en paiement rapide de cette aide ;
- le versement de 5 millions d'euros au fonds Société Financière des Antilles-Guyane (SOFIAG) pour pré-financer les investissements des agriculteurs ;
- la suspension immédiate des demandes de cessions onéreuses de foncier en zone agricole ;
- l'attribution de moyens financiers pour la création d'une Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et de 20 000 hectares de foncier à son capital ;

- un budget de 357 000 euros par an pour la mise en place d'un pôle d'accompagnement juridique, financier et technique pour renforcer les filières agricoles.

L'économie

Cet accord a été signé par la Ministre des Outre-mer et le MEDEF local. Ses principales mesures sont :

- le moratoire des dettes sociales ;
- l'étalement du paiement de la dette du Régime Social des Indépendants (RSI) ;
- la relance de la création de la commission de révision des listes de produits bénéficiant des différents d'octroi de mer ;
- la mise en place d'un fonds de 3 millions d'euros dédié à la reconstitution de la trésorerie des entreprises sous la forme de prêts d'honneur ;
- le triplement des aides aux entreprises pour les contrats en alternance et d'apprentissage en faveur des jeunes Guyanais.

La pêche

Le département dispose d'une façade maritime de 350 km et d'une zone économique exclusive

(ZEE) d'une superficie de 126 000 km². Contrairement à la France hexagonale, la Guyane dispose de ressources abondantes et de stocks non surexploités. C'est un potentiel à valoriser. La lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée est donc l'une des priorités de l'État en Guyane. Elle a pour objectif de réprimer et dissuader la pêche illicite commise notamment par des navires étrangers en provenance du Suriname, du Guyana et du Brésil, afin de préserver non seulement la ressource d'une surexploitation, mais aussi les intérêts des pêcheurs guyanais. C'est pourquoi cet accord, qui engage l'État et le Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins (CRPMEM) sur les 13 revendications des socioprofessionnels du secteur, acte notamment :

- la mise en place d'un fonds de redémarrage de l'activité (2 millions d'euros dans le fonds de préfinancement) ;
- de nouveaux moyens pour la lutte contre la pêche illégale à la fois à la frontière Est et à la frontière Ouest avec à la fois des moyens nautiques et des équipages ;
- moratoires de dettes fiscales et sociales avec des mesures concrètes envisagées dans un partenariat avec la BPI et la CMAF ;
- l'adaptation et le renforcement des outils spécialisés de financement, notamment des garanties bancaires, au sein du pacte fiscal.

Le BTP

Entre 2012 et 2016, le parc locatif social guyanais est passé de 12 600 à 16 100 logements, soit une progression de 27,8 %, presque trois fois supérieure à celle de la France hexagonale. Cette progression devrait se poursuivre en 2017, suite à la suppression, en loi de finances rectificative 2016, de l'agrément fiscal pour le crédit d'impôt « Logement social », et à la disposition de la loi « Egalité réelle Outre-mer » renforçant les exonérations de charges sociales pour le secteur du BTP. Il faut néanmoins aller plus loin. C'est le sens de l'accord en 7 points signé entre l'État, la FRBTP Guyane et le FTPE Outre-mer délégué à la Guyane. Il prévoit notamment :

- la mise en œuvre d'un modèle unique de traitement des situations pour simplifier et améliorer les délais administratifs ;
- des moratoires sur les charges fiscales et sociales tant que les délais de paiements ne sont pas conformes au décret du 23 mars 2013 ;
- la réservation d'un pourcentage de la ligne budgétaire unique (LBU) aux projets sur le Maroni où la croissance démographique est la plus forte ; par exemple, à Maripasoula, l'augmentation annuelle de la population est évaluée à 7,7 %, soit plus de trois fois la moyenne guyanaise et presque 17 fois la moyenne nationale !
- l'avance forfaitaire d'au moins 30% pour les chantiers isolés de commande publique ;
- des réunions mensuelles pour veiller à la mise en œuvre rapide de l'Opération d'Intérêt National (OIN) ;
- la question de l'hébergement à titre gratuit des jeunes en insertion provenant des communes isolées.

les transports

La Guyane, avec une population équivalente à 16 % du territoire de l'Hexagone ou à la superficie du Portugal, est un territoire immense. Ericka BAREIGTS a signé avec l'Union Guyanaise des Transporteurs Routiers (UGTR), le STVIIUG et le Syndicat Des Transporteurs De Guyane (SDTG) :

- la résorption du stock de créances des collectivités avec un soutien de l'État ;
- une nouvelle formation « grand routier » ;
- l'installation de zones de repos le long des RN1 et RN2 ;
- l'inclusion des transports scolaires et urbains dans la convention Evidence qui vise à endiguer les violences et les incivilités ;
- l'étude de l'effacement des dettes fiscales et sociales des transporteurs en difficulté.

Les mines

L'État a signé avec la Fédération des Entreprises

des Outre-mer Guyane (FEDOMG) un accord qui prévoit notamment :

- le déploiement de 3 agents supplémentaires au service Mines de la DEAL afin d'en renforcer l'efficacité du fonctionnement ;
- la validation de certains seuils prévus dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas, qui devaient être davantage adaptés à la réalité guyanaise ;
- l'aide financière pour la création de l'école technique des mines ;
- la mise à disposition d'un cadre A pour l'accompagnement et l'animation du comité stratégique.

Le logement

L'Etat a signé avec l'ordre des Architectes de Guyane un accord qui prévoit notamment :

- l'organisation des Assises de l'Aménagement et de la Construction Durables par les services de l'Etat en Guyane en lien avec l'ensemble des acteurs du logement, du bâtiment et de la ville pour penser la ville durable et désirable de demain.

L'éducation routière

L'Etat a signé avec le CNPA Guyane un accord qui prévoit notamment :

- le versement des indemnités 2015-2016 dues aux membres des jurys su Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER) ;
- le renforcement nécessaire des effectifs de contrôle au sein de la DIECCTE ;
- le renforcement de la sécurité des centres d'examen du permis de conduire grâce au financement par le DEAL de la mise en place d'un vigile sur le centre permis B et permettra l'accès aux commodités. Sous 6 mois, un centre pérenne devra être choisi en concertation avec la profession. Un abri pour le centre d'examen motos sera mis en place sous 3 mois.

Le tourisme

L'Etat a signé avec le Club des Hôteliers un accord, prévoyant notamment :

- la mise en œuvre par Atout France d'un plan de communication exceptionnel pour renforcer l'attractivité et le rayonnement de la Guyane ;
- la mise en place de mesures dérogatoires pour les croisiéristes quant à l'entrée sur le territoire ;
- l'examen de la suppression de la taxe surcharge carburant ;
- l'enclenchement des démarches pour la création d'un lycée agricole.

En parallèle, des accords ont été signés

Pour l'atelier **justice-sécurité** le collectif Iguane, et la première batonnière de Cayenne , avec des consensus sur :

- la construction d'un commissariat à Cayenne ;
- les contrôles fluviaux permanents ;
- la création d'une commission frontalière de sécurité ;
- la coordination des opérations de police sur les frontières.

Avec l'organisation des Nations autochtones de Guyane, la Fédération des Organisations autochtones de Guyane, les représentants des Jeunesses autochtones sur des problématiques propres en faveur **des populations amérindiennes et bushinengue** :

- la rétrocession de 400 000 hectares de terres pour qu'ils puissent mener une vie conforme à leurs aspirations;
- la création d'un office foncier des populations amérindiennes qui gèrera 400 000 hectares attribués par l'Etat ;
- la participation des représentants à la Commission départementale des Mines ;
- l'introduction de l'histoire des communautés amérindiennes et bushinengue dans le projet académique pour la Guyane.

Sur les énergies renouvelables avec le GENERG, association regroupant les entreprises du secteur **des énergies renouvelables** :

- l'examen des projets Voltalia et Albioma par la CRE ;
- le suivi des deux projets hydroélectriques dont celui de Maripasoula.

3. Le Plan de convergence de la Guyane

Porter l'égalité réelle au sein des Outre-mer implique un changement de méthode et de vision dans les politiques publiques déployées dans ces territoires, en Guyane notamment.

C'est l'ambition des plans de convergence, conçus par la loi « Egalité réelle Outre-mer », défendue par Ericka BAREIGTS au Parlement et promulguée le 1er mars 2017, pour que les territoires définissent, en partenariat avec l'Etat, des stratégies de développement différenciées, respectueuses de leurs besoins.

Le Plan de Convergence de la Guyane, permettra ainsi d'inscrire une stratégie de co-développement économique et social à horizon de 10 à 20 ans, co-construite avec l'ensemble des acteurs guyanais : acteurs socio-économiques, organisations associatives et syndicales, Collectivité Territoriale de Guyane (CTG). Le Collectif pourra être l'un des interlocuteurs des pouvoirs publics pour la réalisation de la stratégie de co-développement guyanaise.

Ces politiques créeront ainsi les conditions d'un développement durable, accéléreront les efforts en matière d'équipements et d'infrastructures, favoriseront l'inclusion dans l'espace régional, compenseront les handicaps structurels, valoriseront les ressources et les atouts, assureront l'accès de tous à l'éducation, à la formation, à l'emploi, au logement, aux soins, à la culture et aux loisirs, et permettront de renforcer l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les discriminations.

Le Plan de Convergence de la Guyane complètera des mesures de moyen et long terme du Plan d'Urgence pour la Guyane.

4. Groupe de suivi des mesures

Un comité interministériel de suivi des mesures mises en œuvre sera installé par l'Etat.

Il sera proposé aux membres du Collectif, ainsi qu'aux différentes parties prenantes, de participer à ce comité afin de suivre la mise en place des mesures telles que prévues par l'Etat.



Contacts service de presse Ericka Bareigts

Ministère des Outre-mer

01 53 69 26 74

mompresse@outre-mer.gouv.fr

Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Twitter : [@loutremer](https://twitter.com/loutremer)

Facebook : [@lesoutremer](https://www.facebook.com/lesoutremer)